

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7520 SÉANCE DU 27 mai 2024

Sont présents :

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**CONSTITUTION D'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DE LA RIVIÈRE
BATISCAN S.E.C.**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) est associé à titre de commanditaire de la société en commandite Société d'investissement Wendat, s.e.c. (SIW);

Attendu que les associés de SIW ont conclu à cet effet une convention de société en commandite datée du 24 septembre 2020 (**Convention SIW**), telle que celle-ci a été amendée aux termes d'un amendement daté du 2 novembre 2023;

Attendu que le commandité, Corporation SIW, a pour rôle d'administrer en exclusivité SIW;

Attendu qu'en vertu des articles 3.3.1 et 11.1 de la Convention SIW, le CNHW, en tant que commanditaire, a cependant le droit de prendre des décisions importantes (au sens donné à cette expression dans la Convention SIW) quant à l'exploitation, l'administration, la gestion et le contrôle des activités de SIW;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mai 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7520 SÉANCE DU 27 mai 2024

**CONSTITUTION D'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DE LA RIVIÈRE
BATISCAN S.E.C.**

Attendu qu'aux termes de l'article 1.1.12.3 de la Convention SIW, une décision importante peut être notamment toute transaction, toute décision, tout acte ou tout contrat conclu par SIW hors du cours ordinaire des affaires de SIW, ce qui comprend la souscription de parts dans une société en commandite, à titre de commanditaire;

Attendu que SIW désire conclure un partenariat avec le Conseil des Atikamekw de Wemotaci, le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la Municipalité régionale de comté des Chenaux et la Municipalité de Saint-Narcisse via la constitution d'une société en commandite portant le nom « Énergie communautaire de la rivière Batiscan s.e.c. » (SEC) et ayant pour objet le développement, l'aménagement, la réfection, la mise en fonction et l'exploitation de la centrale hydroélectrique située sur le site du barrage Saint-Narcisse, sur la rivière Batiscan;

Attendu que le CNHW, à titre de commanditaire de SIW, souhaite autoriser SIW à signer la convention de société en commandite visant la constitution de la SEC, dont le projet a été soumis au CNHW pour fins d'examen et d'approbation (**Convention SEC**), et à souscrire, à titre de commanditaire, à 20 parts ordinaires dans le fonds commun de la SEC pour un prix de souscription de 20 \$ (**Parts visées**);

Attendu qu'il est nécessaire de constituer le commandité de la SEC, 9515-9869 Québec inc. (**Commandité**), lequel aura pour rôle d'administrer en exclusivité la SEC;

Attendu que le CNHW, à titre de commanditaire de SIW, souhaite autoriser SIW à souscrire à 20 actions de catégorie A du capital-actions du Commandité pour un prix de souscription de 20 \$ (**Actions visées**) et à signer une convention entre actionnaires du Commandité, dont le projet a été soumis au CNHW pour fins d'examen et d'approbation (**Convention entre actionnaires**).

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mai 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7520 SÉANCE DU 27 mai 2024

**CONSTITUTION D'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DE LA RIVIÈRE
BATISCAN S.E.C.**

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Carlo Gros-Louis, **appuyé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, et **résolu** :

- **D'autoriser** Société d'investissement Wendat, s.e.c. (SIW) à souscrire aux Actions visées de 9515-9869 Québec inc. et à signer, à titre d'actionnaire, la Convention entre actionnaires, laquelle est approuvée telle que rédigée;
- **D'autoriser** SIW à signer, à titre de commanditaire, la Convention SEC, laquelle est approuvée telle que rédigée, et à souscrire aux Parts visées de Énergie communautaire de la rivière Batiscan s.e.c.;
- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mai 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND